



COMMUNE DE BAVOIS

Tél. 024/441.46.43 - Courriel : greffe@bavois.ch ou habitants@bavois.ch

Directives et conditions de location

La location de la grande salle est soumise à l'approbation de la Municipalité.

Conditions de location : les locaux devront être rendus propres, balayés et pour certains récurés (instructions ci-jointes). Tout contrat doit être signé par une personne majeure. Lors de la location réunissant des mineurs, la présence d'adultes sera obligatoire jusqu'à la fin de la manifestation. **La personne qui signe le contrat devra être atteignable en tout temps durant l'occupation de la salle.**

Le locataire est responsable des dégâts et des déprédations éventuels lors de la manifestation, ainsi que de la clé qui lui est confiée.

Dans le cas où la **remise en ordre ne serait pas correctement effectuée**, les heures de conciergerie passées à la remise en état (Fr. 60.-/heure) ainsi que le matériel cassé et les dégâts constatés seront facturés au locataire après la manifestation.

Il est obligatoire de respecter la tranquillité du voisinage dès 22heures, en évitant tout bruit à l'extérieur du bâtiment.

Facturation : Les prix de location selon tarifs en vigueur comprennent : l'électricité, l'eau, l'utilisation de la vaisselle. Ils ne comprennent pas le chauffage, le lavage des linges et le forfait élimination des déchets qui sont facturés en sus.

La facture de location selon contrat signé est envoyée avant la manifestation et **doit être réglée avant la remise des clés (présentation du BV payé)** pour les personnes de l'extérieur. Celle concernant, cas échéant, le matériel cassé ainsi que d'éventuels frais de conciergerie est envoyée par le greffe ou encaissée directement à la restitution des clés. Selon les cas, une caution peut être exigée.

Lors d'une annulation de location, une dédite sera facturée, selon conditions suivantes :

10 % jusqu'à 15 jours avant la date de location

50 % jusqu'à 3 jours avant la date de location

80 % les 3 derniers jours mais au minimum Fr. 50.-

Prise et remise des locaux : La concierge est responsable des clés et du contrôle de l'état des lieux avec le locataire qui devra être présent, cas échéant, elle est remplacée par les employés communaux. Le locataire prendra contact avec la concierge au 079/371.18.73 la semaine précédant la manifestation afin de fixer un rendez-vous pour la remise des clés avant et après la manifestation.

Parking : Lors de grandes manifestations, le parking devra être organisé sous la responsabilité du locataire.

La Municipalité se réserve le droit de ne plus accorder de location aux personnes qui n'observeraient pas ces directives.